CERTIGREEN test - asbl de contrôle agréé
Adresse Rue de la Vecquée 170
B-4100 Seraing
Tél +32 471 58 07 08
E-mail info@certigreen.be
TVA BE 0650 647 987
www.certigreen.be

655-INSP

P.V. N° FQU-BTD-31-01-22-6121-CP

Date de visite : 31/01/2022

1re visite 0

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BT/TBT
(A.R. DU 08/09/2019 - LIVRE 1 - 4.2.3.2 - 4.2.4.3 - 5.3.5.2 - 5.4.2.1 - 5.4.3.6 - 5.4.4 - 7.1 - 7.2.5.1)

VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION EXISTANTE
(A.R. DU 08/09/2019 - LIVRE 1 - 2.11.2 + 6.5)

Objet

Habitation	Appartement
Adresse	Rue Du Coquelet 79/2ème Gauche , 6060 Gilly
Proprietaire	HANOCQ CONSULTING
Demandeur	BPGS TRIDENT COMPAGNY (installateur)
Numéro de TVA	BE0823603541
CI Responsable travaux	Non renseigné
Téléphone	0498725853
A.R. du 08/09/2019 - Livre 1:	6.5 - Contrôle périodique **Dérogations appliquées :** 8.2.2 - Date d'installation comprise entre le 1/10/81 et le 31/5/2020

Installation

Tension actuelle	2X230V
Code EAN	Non communiqué
Protection gén.	40A
Qté tableaux	2
Qté circuits	1-5
Câble compteur-tableau	XVB 4x10mm^2
Diff. gén. ≤ 300 mA (DDRG)	• 40A 300mA
Diff. suppl. ≤ 30 mA (DDRS)	• 40A 30mA

Mesures

Résistance de dispersion de prise de terre (PDT)	Isolement général par rapport à la PDT	Appareil utilisé
12Ω	75MΩ	MES007 (FLUKE 1664FC)

Critère		Critère	
1. Résistance de dispersion de prise de terre (PDT)	OK	6. Protection contre contacts indirects	OK
2. Isolement général par rapport à la PDT	OK	7. Appareillage fixe et à poste fixe	OK
3. Continuité de terre	OK	8. Canalisations électriques (fils, peignes, câbles, conduits)	OK
4. Différentiel(s) général(aux) (DDRG)	OK	9. Repérages et/ou schémas unifilaire et de position	OK
5. Protection contre contacts directs	OK		

CONFORME

Installation conforme aux prescriptions de l'A.R. du 08/09/2019 - Livre 1.	
Schémas unifilaires et plans de position contrôlés conformes, datés et signés	
Installation à faire de nouveau contrôler avant	25 ans après émission du rapport conforme (avant le 31/01/2047)
Renforcement de puissance du raccordement au réseau public	Permis (maximum : 40 / Nouvelle tension :)
Bornes amont de la protection différentielle générale scellées ?	Non

Pour CERTIGREEN test, l'inspecteur

FRÉDÉRIC QUERRIAUX EN FORMATION
CERTIGREEN Olivier Gillet 0495 59 53 76

Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation, et uniquement sur les installations domestiques concernées par la demande qui nous a été adressée. Aucune modification apportée à l'installation après le passage de l'agent-visiteur n'est prise en compte dans ce rapport. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Toute réclamation est à transmettre à la société par écrit. Il peut être fait appel aux résultats d'inspection via recours au SPF Economie Direction générale de l'Energie. Toute information contenue dans le présent rapport est confidentielle et ne peut être divulguée qu'au demandeur et au propriétaire. Seul le service du ministère fédéral de l'économie en charge de la surveillance des organismes de contrôle agréé peut avoir accès, à sa demande, à ces informations. En cas de non-conformité persistante à la seconde visite, une copie du rapport est d'office transmise au SPF Economie Direction générale de lEnergie par CERTIGREEN test.

Obligations du propriétaire (AR du 8/9/19 - Livre 1 - 9.1.2 + 3.1.2 + 6.5.7.2.b7) : 1. Conserver, dans le dossier de l'installation électrique, ce procès-verbal, les plans et toute notice décrivant les garanties de sécurité que doivent présenter certaines machines, appareils ou canalisations électriques (nous conseillons de placer une copie de ces documents à proximité du tableau électrique principal) - 2. enseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique - 3. Aviser immédiatement le Ministre des affaires économiques, Direction générale de l'Energie. de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité - 4. Entretenir ou faire entretenir son installation (tester régulièrement toutes les protections à courant différentiel résiduel via leur bouton de test, resserrer les bornes des tableaux une fois par an, dépoussiérer,...) - 5. Prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions de l'AR du 8/9/19 - Livre 1 soient en tout temps observées - 6. Transmettre au locataire, nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant le dossier de l'installation électrique.

Infractions

2e ETAGE _ GAUCHE _

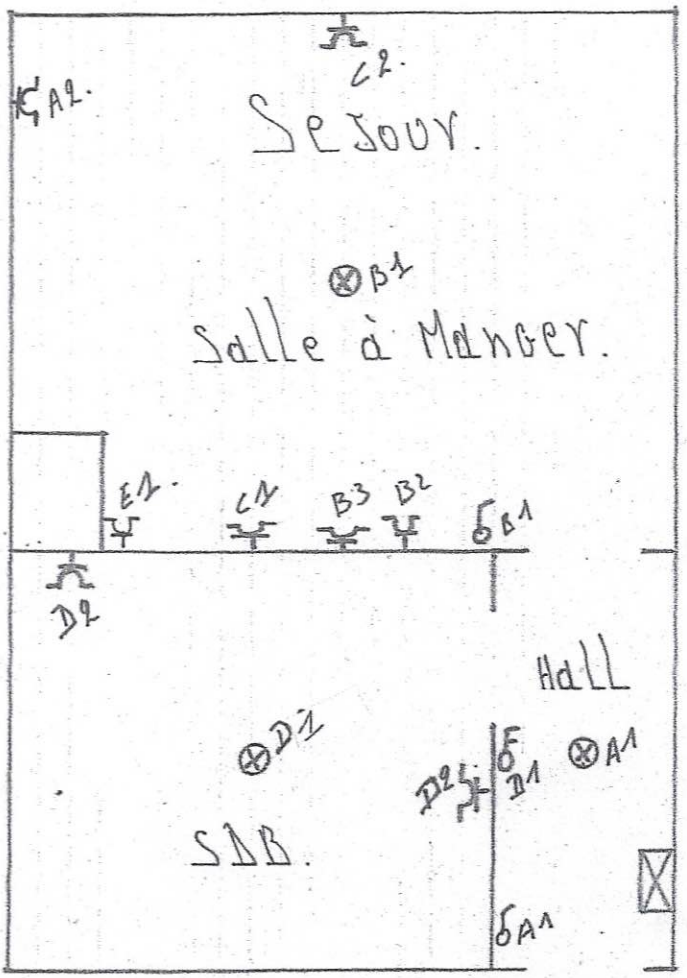

Hanocq Consulting
Av. Saint Hubert 110
Hennuyère.

B.P.G.S. TRIDENT COMPAGNY
ENTREPRISES GENERALES D'ELECTRICITE
Rue des Carrières, 28 - 6010 Couillet
GSM: 0498/72.58.53 - Tél: 071/36.56.88
TVA: BE0823.603.541

CERTIGREEN base
Frédéric Querriaux
0470 82 57 22

B.P.G.S. TRIDENT COMPAGNY
ENTREPRISES GENERALES D'ELECTRICITE
Rue des Carrières, 28 - 6010 Couillet
GSM: 0498/72.58.53 - Tél: 071/36.56.88
TVA: BE0823.603.541

CERTIGREEN East
Frédéric Querriaux
0470 82 57 22

2 ETAGE Gauche

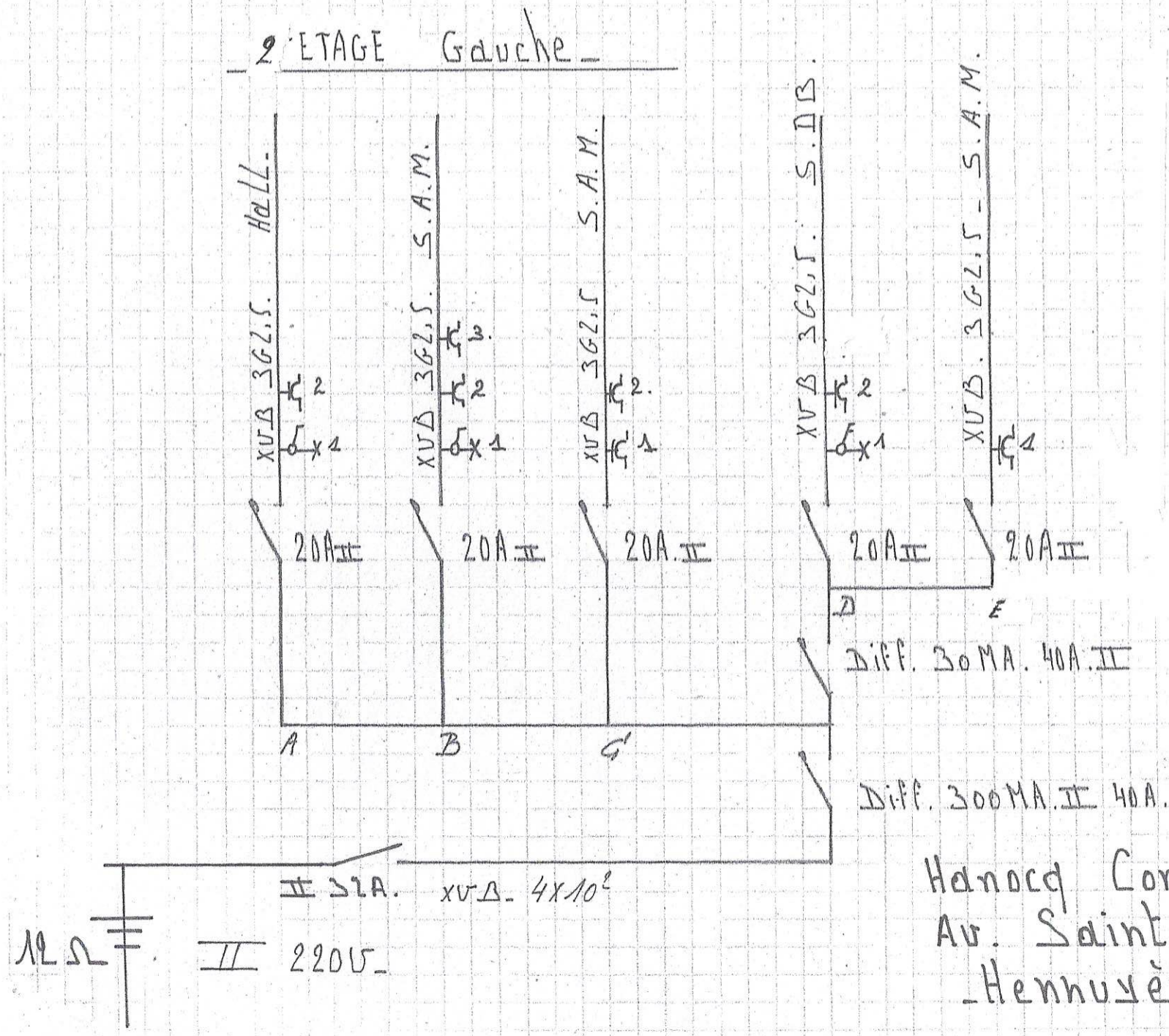

Hanocq Consulting
Av. Saint Hubert 110
Hennuyère